

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 29 janvier 2021

10 villes martiniquaises intègrent le programme « Petites villes de demain »

Le programme « Petites Villes de demain » a été mis en place par le gouvernement pour accompagner les villes de moins de 20 000 habitants engagées dans un projet de redynamisation de leurs centre-bourgs. Piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) avec le concours de nombreux ministères et agences*, ce programme va permettre de mobiliser 3 milliards d'euros sur 6 ans en faveur de ces territoires.

10 communes de Martinique vont bénéficier du programme « Petites Villes de demain » :

- Cap Nord : Le Carbet, Saint-Pierre, Sainte-Marie et la Trinité.
- Espace Sud : Le Vauclin, Sainte-Luce, Rivière-Pilote, Saint-Esprit, Les Trois-Îlets et les Anses d'Arlet.

Le choix des communes bénéficiaires a été arrêté en étroite concertation avec les communautés d'agglomération de CAP Nord et de l'Espace Sud Martinique qui porteront l'ingénierie des projets.

Les collectivités seront accompagnées ainsi pendant les 6 prochaines années dans leurs projets de revitalisation des commerces et des services et d'amélioration du cadre de vie, dans une dynamique de transition écologique, de résilience et de cohésion territoriale. Elles bénéficieront à ce titre :

- d'un soutien en ingénierie, pour leur permettre de définir, de mettre en œuvre et de concrétiser leur projet de territoire. 4 chefs de projets, 2 pour chaque communauté d'agglomération, seront prochainement recrutés pour piloter et animer le déploiement du programme.
- du financement de mesures thématiques ciblées qui permettra un déploiement rapide d'actions répondant aux besoins et aux objectifs des projets des territoires, tel l'accès à de nouveaux services ou le déploiement du numérique.
- de la possibilité de travailler en réseau avec les autres acteurs du programme, sur l'ensemble des territoires et de bénéficier ainsi d'échanges d'expériences et du partage de bonnes pratiques.

Complémentaire du programme « Action cœur de ville » en cours de mise en œuvre dans les villes de Fort de France et du Lamentin, « Petites Villes de demain » vient conforter le dispositif d'appui aux communes mis en place par l'État dans le cadre du plan de relance.

* Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, ministère de la transition écologique, ministère de la culture, ministère des outre-mer, ministère de l'économie, des finances et de la relance, ministère de la santé et des solidarités, ministère de l'agriculture et de l'alimentation, ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, la banque de territoires, l'agence nationale de l'habitat, l'agence de la transition énergétique (ADEME), le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement.